

## ETUDIER LES DEMONSTRATIFS

Texte lié : Rousseau «*Les Dialogues*»

**Soit on distingue pronoms et déterminants (la série des pronoms double celle des déterminants)  
Soit on distingue déictiques et anaphoriques**

Grammaire - Denis Sancier : voir ordre des mots

### 1 LES DETERMINANTS

Les déterminants démonstratifs appartiennent à la catégorie des déterminants spécifiques qui rendent compte à la fois du nombre et de l'identité de l'être qu'ils désignent. Ils combinent la signification de l'article défini (le la les) avec une référence expressément désignée. On les range dans la catégorie des quantifiant-caractérisants.

Ils proviennent tous d'une forme latine variable.

Il désigne un objet du monde ou un rapport du locuteur avec cet objet.

Le démonstratif ne (dé) montre rien. Il connaît deux types d'emplois : **déictique ou anaphorique**

- Déictique : il désigne un référent présent dans la situation du discours ou accessible à partir d'elle. Il peut alors être accompagné d'un geste, d'une mimique ou d'un mouvement accompagnateur

Dans ce cas le déterminant fait référence à un élément inscrit dans la situation d'énonciation et identifiable par rapport à cette situation.

Il peut encore s'appliquer à des éléments qu'on ne peut pas précisément montrer et qui sont pourtant interprétés comme élément de la situation d'énonciation

- Emplois non déictiques ; il identifie anaphoriquement un référent déjà évoqué

Dans les deux cas, l'emploi du déterminant démonstratif présuppose l'existence même de l'être désigné.

Plus généralement, il sert à référer à une réalité présente dans la situation, y compris dans le contexte proprement linguistique. (Il peut être utilisé même quand il y a plusieurs réalités qui répondent au signalement donné par le GN).

**Dans le texte :**

#### les Déterminants en emploi déictique

Le démonstratif réfère à un objet déjà nommé et repris par le même nom ou par un autre nom ou par une périphrase.

En emploi anaphorique

« Cette question » l.6

« Ce travail » l. 8

« Cette vénéralité » même l.23

elle est mentionnée à la ligne précédente

copier de la musique

en emploi anaphorique

Il peut servir d'annonce (emploi cataphorique)

La forme renforcée : ci/là

## 2 LES PRONOMS

La série des pronoms démonstratifs double celle des déterminants. La répartition des formes selon l'emploi grammatical est rigoureusement réglée.

Formes simples	Masculin celui/celle	féminin celle	Neutre ce/c'	Pluriel ceux	celles
Formes renforcées	celui-ci/là Ceux-ci/là	celle-ci/là celles-ci/là	ceci/cela/ça	ceux-ci ceux-là	celles-ci celles-là

Les formes simples sont des symboles incomplets qui reprennent le contenu lexical et le genre d'un nom antécédent mais en modifient le nombre et les déterminations à de nouvelles fins référentielles. Aussi sont-elles déterminées par un modificateur qui prend la forme soit d'une proposition relative, soit d'un complément circonstanciel, soit d'un participe avec sa complémentation.

Dans le texte : « celles que je ferais pour de l'argent » ici une relative épithète (celle de demain complémentation par le nom)

« Celles » renvoient aux productions, et en modifie effectivement le nombre. Le mode est le conditionnel et la proposition renvoie sémantiquement à un système hypothétique.

Ils peuvent prendre la fonction d'un nom. Ils opposent au genre masculin et féminin une forme indifférenciée neutre qui peut évoquer selon l'environnement un élément masculin ou féminin.

Les formes composées variables toujours employées dans modificateur, véhiculent les mêmes valeurs déictiques et anaphoriques que le déterminant. Elles peuvent prélever un ou plusieurs référents sur l'ensemble dénoté par le GN référent.

« Celle à laquelle » est suivi de « il paraît le moins propre ».

« Mes idées sans les assujettir à rien. Mais penser à ceci ou à cela ».

Ceci ou cela désigne un nouveau référent extrait de l'ensemble des idées de Rousseau.